



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février à seize heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026BC1-1-3-02

OBJET : 2025T15 - TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE ET
HORIZONTALE
AVENANT N°1 AU LOT 2

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean-Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean Paul TERRENNE a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2026BC1-1-3-02

OBJET : 2025T15 – TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE
AVENANT N°1 AU LOT 2

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux de signalisation verticale et horizontale, par voie de procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le Bureau Communautaire en date du 28 novembre 2025 a attribué :

- le lot 1 (Signalisation verticale) au Groupement représenté par la société SIGNAUX GIROD SUD pour un montant maximum de 60 000,00 € HT, par période,
- le lot 2 (Signalisation horizontale) à la SAS LOUPIAS pour un montant maximum de 40 000,00 € HT, par période.

Il est aujourd'hui envisagé la passation d'un avenant ci-dessous exposé.

La Commission des Plis s'est tenue le 16/02/2026 pour le jugement de cet avenant.

Afin de répondre au mieux au besoin en matière de signalisation horizontale (lot 2), il convient d'ajouter au bordereau des prix unitaires (BPU) les deux prix suivants :

- Ellipse préfabriquée thermocollée diamètre 100cm - 119.00 € HT
- Ellipse peinture diamètre 100cm - 52.00 € HT

Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum par période de l'accord cadre ni sur sa durée.

En conséquence, le Président propose :

- de conclure l'avenant n°1 au lot 2 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toutes pièce y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- de conclure l'avenant n°1 au lot 2 tel que détaillé ci-dessus ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026
Au registre sont les signatures



Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de DONZAC



Jean Paul TERRENNE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLÉT

Certifié exécutoire **09 MARS 2026**

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le **09 MARS 2026**

AR Préfecture

2025T15 - Travaux de signalisation verticale et horizontale AVENANT N°1 AU LOT 2

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20260227- 2026BC1_1_3_02-DE
Numéro d'acte :	2026BC1_1_3_02
Date de décision :	27/02/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2026BC1-1-3-02 2025T15 Travaux de signalisation verticale et horizontale Avenant n°1 au lot 2.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	09/03/2026 13:52:50
Date de réception de l'AR :	09/03/2026 13:53:06